

CHARTRE D'ENGAGEMENT AUTOVISION

2000
CONTRÔLEURS
AUTOVISION
S'ENGAGENT



- 1 Garantir la compétence et l'expertise des contrôleurs AUTOVISION.
- 2 Garantir la formation à la nouvelle réglementation de 100% des contrôleurs AUTOVISION.
- 3 Mettre à disposition de nos clients une information claire sur la nouvelle réglementation.
- 4 Mettre à disposition de tous les clients la liste complète des points de contrôles et défaillances.
- 5 Garantir la neutralité et la fiabilité des informations fournies.
- 6 Etre à l'écoute des clients et répondre à toutes leurs interrogations.
- 7 Accompagner les clients dans la préparation de leur contrôle technique pour limiter les risques de contre-visite et optimiser leur budget réparation grâce aux visites volontaires.
- 8 Aider les clients à être en conformité avec la loi : alerte sur la date d'échéance, conseil sur la préparation du contrôle technique et de l'éventuelle contre-visite.
- 9 Garantir la conformité des contrôles techniques avec la nouvelle réglementation par la formation des contrôleurs et l'investissement dans des équipements de contrôle de pointe.
- 10 Expliquer clairement le procès-verbal de chaque contrôle technique.
- 11 Proposer une tarification adaptée pour les visites et contre-visites.
- 12 Préserver la sécurité des clients et des usagers de la route.
- 13 Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air.



Document édité
par AUTOVISION :
102, rue Étienne Marcel
93100 Montreuil

Contact :
cma@autovision.fr



Liste des points de
contrôle et conseils
disponibles sur
www.autovision.fr et
dans votre centre
AUTOVISION.



www.autovision.fr

